

Règlement

1. Cette épreuve est ouverte à tous les joueurs et joueuses affiliés à l'AFTT-prov. Luxembourg. Elle se déroule par équipes de minimum **DEUX** joueurs (1 homme et 1 femme) et maximum **quatre** joueurs (2 hommes-2 femmes), sans aucune restriction au point de vue classement des participants. **Deux personnes doivent donc obligatoirement être inscrites dans chaque équipe** (avec un **maximum de quatre** personnes), même si deux personnes seulement joueront effectivement. Une équipe ne peut être modifiée après la clôture des inscriptions. La composition des équipes est libre, les joueurs et joueuses qui en font partie, peuvent être affiliées à des clubs différents. Chaque équipe devra renseigner un nom original.
2. Un joueur ou une joueuse ne participant pas aux simples peut jouer le double. La composition de l'équipe de double peut être donnée au juge - arbitre juste avant le match de doubles.
3. Les rencontres entre deux équipes se disputent en 3 matchs (1 match féminin, un match masculin et un double mixte.).
4. Tous les matches d'une rencontre se jouent en **3 sets gagnants de 11 points**. Ils se jouent à l'handicap. Le tableau handicap spécial coupe **est à consulter en annexe du présent règlement**. Pour le calcul des points handicaps dames, il sera tenu compte de leur classement masculin. Pour le double, on additionne les points d'handicap entre les 4 joueurs et on divise le nombre obtenu par 4. En cas de fraction, on arrondit au point supérieur. Ainsi, si l'handicap obtenu est une fraction inférieure à 1, on ne le néglige pas et on met 1 point d'handicap. Si handicap impair, l'équipe qui commence à servir ne sert qu'une fois. Si handicap pair, l'équipe qui commence sert deux fois, comme d'habitude. A la belle (5^{ème} set), pas de changement de côté si le handicap est = ou > 5. Si le handicap est < 5, changement de côté quand une paire ou un joueur arrive à 5 pts (handicap compris). **Les points d'handicap sont inscrits sur le marquoir avant le début du set.**
5. L'équipe première citée au tirage au sort est visitée.
6. **Les inscriptions seront reçues jusqu'au jeudi 12 décembre 2024 à minuit, uniquement par mail chez **Joël Giboux** : giboux_joel@hotmail.com**
7. Le tirage au sort sera effectué le vendredi 13 décembre. Deux équipes d'un même club ne se rencontreront pas dans la poule initiale.
8. Le premier tour se disputera en poules de 3 ou 4 équipes en fonction du nombre d'équipes inscrites. Les tours suivants seront disputés en élimination directe avec utilisation éventuelle du système de tableau asiatique en fonction du nombre d'équipes inscrites et des disponibilités du local.



WINTER CUP

DIMANCHE 15/12/2024



9. **Le droit d'inscription est fixé à 10 € par équipe. Il sera comptabilisé par le trésorier provincial et porté sur la première note des clubs.**
10. Les statuts et règlements sportifs de l'A.F.T.T. seront d'application pendant toute la compétition.
Les résultats du tirage au sort feront l'objet d'une **publication sur le site provincial**.
La composition des différentes équipes et les résultats seront également publiés sur ce même site.
11. Cette année, la journée se déroulera dans les infrastructures du club de Sainlez :
Rue de Radelange 43 D , 6630 **Martelange**.
12. **Début de la compétition à 10h00** (la fin est prévue entre 17h30 et 18h30).
13. Le comité provincial est seul compétent pour régler tout litige qui surviendrait dans le déroulement de la compétition.
14. Les 4 premières équipes seront récompensées le jour même.